



Commune de

Porte des Bauges
73230 ST JEAN D'ARVEY

Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents : 6
Votants : 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux-mille-vingt-deux, le 4 novembre,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date du 30 octobre 2022 s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Madame Evelyne PARENT, vice-présidente.
Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.
M. Julien BON BETEMPS-PETIT est désigné et accepte cette fonction.
PRESENTS : Christian. BERTHOMIER, Evelyne. PARENT, Dominique MORAIN, Julien BON BETEMPS-PETIT, Catherine. ALLERA, Maurice DUPONT
ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Marie-Jo SOUBIES donnant procuration à Madame Evelyne PARENT
EXCUSES : Monique BOTTERO, Marie-Thérèse CHAFFARDON

DELIBERATION N° 005C_2022
OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET CCAS

Le repas des aînés, organisé le centre communal d'action sociale (CCAS), aura lieu le dimanche 6 novembre 2022. Sont invités les aînés de plus de 75 ans et leurs conjoints.
Pour ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent se déplacer, le CCAS propose un colis.
Le coût total prévisionnel est des repas s'élève à environ 3050 € et celui des colis à environ 1650 €.

Pour ce faire, il convient de procéder à un virement de crédit.

Vu le budget primitif 2022 du CCAS,
Vu l'état des crédits, des engagements et des exécutions,

DM 1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60623 : Alimentation	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6561 : Secours d'urgence	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6562 : Aides	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 relative au budget CCAS,

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à ce dossier.

La délibération est adoptée par 7 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

Ainsi fait et délibéré.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Christian BERTHOMIER, président du CCAS.

